

La Grande Course des Pères Noël

La Hune - 18 décembre 2021

Organisation : Le Comité des Fêtes de Saint-Benoit

Règlement

1. La Course des Pères Noël organisée par le Comité des Fêtes de la Ville de Saint-Benoît, disputée sur une boucle de 7,5 km, partira de la Hune le samedi 18 décembre 2021 à 10 h 30. Départ avec les masques (susceptible de modifications liées à la Covid-19)
2. La Course des Pères Noël est ouverte à toute personne, âgée de plus de 15 ans, titulaire d'un certificat médical de moins d'un an ou de la licence FFA 2021 et détenteur **obligatoirement** d'un Pass sanitaire.
3. Pour les mineurs à partir de 15 ans, une autorisation parentale manuscrite sera exigée.
4. **L'inscription est fixée à 10 euros. Le Comité des Fêtes reverse un euro et cinquante centimes par participant en soutien à "Un Hôpital pour les Enfants", partenaire de la Course des Pères Noël depuis l'année 2000**
 - Tout engagement est strictement **individuel**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
 - **Inscription en ligne uniquement**. Pas d'inscription sur place. Les concurrents, comme les organisateurs devront disposer du Pass sanitaire **sur place**.
 - Retrait des dossards à la Hune : Pass sanitaire et masque sont obligatoires le vendredi 17 décembre 2021 de 16h à 19 h et le samedi 18 décembre de 8h15 à 9h30.En raison des mesures sanitaires, un sens de circulation sera mis en place et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
5. Assistance médicale à la Hune : coordonnée par un médecin, la sécurité sera assurée par Action Sauvetage.
6. **Classement : un seul classement individuel sera établi. Il ne fera pas l'objet d'un affichage, mais d'une communication "personnelle" par SMS.**
7. Un déguisement de Père Noël est vivement recommandé.
8. Récompenses : **Un lot sera remis à chaque participant en même temps que le dossard. Seront récompensés les 3 premiers (H et F), les 3 plus beaux chariots et le meilleur déguisement (H et F)**
9. Par mesure de sécurité, les chiens ne sont pas admis pour la course ni les accompagnateurs à vélo.
10. Droit à l'image : l'organisateur se réserve de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, en France et pour une durée de deux ans.
11. La course des Lutins organisée est réservée exclusivement aux enfants de 6 à 11 ans.

Mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID 19 :

Toute personne devra porter un masque dans toute enceinte close. Il en sera de même au départ et à l'arrivée de la course.

La salle de la Hune étant fermée au public, les dossards seront distribués dans le hall, ouvert aux seuls coureurs.

Une buvette sera installée en extérieur (susceptible de modifications liées à la Covid-19).

Le présent règlement est accepté et l'autorisation est donnée aux organisateurs de la Course des Pères Noël d'utiliser les images prises le jour de l'événement.